



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 2 novembre 2017

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les
Vice-président-e-s
Mesdames et Messieurs les
Conseiller-e-s départementaux,
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Séance plénière du CD du 6/11/2017 – Communication du compte rendu de la délégation donnée à la présidente du Conseil départemental dans le domaine des actions en justice

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Vice-président-e-s
Mesdames et Messieurs les Conseiller-e-s départementaux

A l'occasion de la prochaine séance plénière de l'Assemblée délibérante du 6 novembre prochain, vous serez amenés à examiner le rapport relatif à la délégation donnée à la Présidente du Conseil départemental dans le domaine des actions en justice.

Dans ce cadre, le syndicat FORCE OUVRIERE des personnels du Haut-Rhin souhaite attirer votre attention sur le nombre croissant des actions en justice engagées depuis quelques mois tant par des agents du département du Haut-Rhin que par lui-même, et ce en matière d'annulation pour excès de pouvoir de décisions administratives individuelles et d'actions en réparation de préjudice.

Si aujourd'hui vous êtes tenus informés des nouvelles actions en justice introduites contre ou par la Collectivité, il apparaît que les résultats des instances ne vous sont que trop peu communiqués.

Au cours des mois écoulés, le tribunal administratif de Strasbourg et la cour administrative d'appel de Nancy ont ainsi procédé à l'annulation de près de 30 arrêtés portant tableaux d'avancement pour les années 2011, 2012 et 2014 (2015 en cours), et d'arrêtés refusant de reconnaître l'imputabilité au service d'accidents ou de maladies professionnelles. A ces annulations, il convient d'ajouter les condamnations aux dépens prononcées contre le Département du Haut-Rhin (3000 euros encore récemment au profit du syndicat FORCE OUVRIERE).

A ce jour, 17 procédures distinctes sont encore engagées devant la justice administrative par la syndicat FORCE OUVRIERE ou ses adhérents avec des chances sérieuses de réussite.

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

Pour notre part, ce triste résultat résume la faiblesse du dialogue social existant au sein de notre Collectivité, lequel ne fait l'objet d'aucun portage politique contrairement aux autres politiques publiques menées. Cela se traduit par une absence d'écoute accordée aux organisations syndicales, dont la nôtre, et à leurs représentants. Nous ne pouvons ainsi que déplorer le défaut de négociations depuis des mois sur les sujets qui touchent aux personnels, leurs représentants se sentant très régulièrement écartés (Viabilité hivernale, livre blanc et externalisation dans les collèges, ...). En tout état de cause, le dialogue social ne peut et ne doit pas se résumer aux seules séances des CT et CHSCT.

Il va s'en dire que de nombreuses procédures pourraient être évitées si le dialogue social, incluant concertation ET négociation, était effectivement porté par des élus. Tel n'est pas le cas aujourd'hui et nous le regrettons vivement.

Il nous paraissait nécessaire d'attirer votre attention sur cette situation. Il vous appartient, si vous le souhaitez, d'y mettre un terme et de promouvoir un véritable dialogue social.

Nous tenant à votre disposition pour en échanger, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Vice-président-e-s, Mesdames et Messieurs les Conseiller-e-s départementaux l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Syndicat Force Ouvrière
Le secrétaire général



Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr